

Missions des conseillers-ères en formation professionnelle

Les conseillers-ères en formation professionnelle sont tenu-e-s à la confidentialité des données transmises durant la formation professionnelle.

Conseils

- Apportent conseils et assistance aux apprenti-e-s et aux formateurs-trices
- Interviennent sur le lieu de formation ou à la demande des partenaires
- Renseignent sur la formation professionnelle et le droit du travail

Soutien

- Accompagnent et soutiennent les apprenti-e-s, du début à la fin de leur apprentissage
- Participent aux séances organisées par les écoles professionnelles
- Soutiennent les entreprises dans leur rôle de formation professionnelle

Surveillance

- Assurent la communication et la coordination entre les partenaires de la formation (formateurs-trices, école, cours interentreprises (CIE), parents, ainsi que différentes institutions)
- Veillent à la qualité de la formation des apprenti-e-s en entreprise
- Visitent les apprenti-e-s en entreprise selon les thèmes :
 - Prestations, qualité et comportement
 - Respect des clauses du contrat (horaires, salaires, vacances, etc.)
 - Tenue du dossier et rapport de formation, atteinte des objectifs de formation, déroulement des cours professionnels et CIE
- Analysent les difficultés rencontrées au travail, aux CIE ou à l'école
- Gèrent les ruptures du contrat d'apprentissage

Les conseillers-ères en formation professionnelle s'assurent du bon déroulement de la formation de la conclusion du contrat à l'examen final du CFC ou de l'AFP